



Disraeli

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DISRAELI

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Par cet avis public, M. Matthieu Levasseur, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Disraeli.

QU'un scrutin se déroulera le 7 novembre 2021.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller district 1 - Gervais
- Poste de conseillère ou conseiller district 2 - Morin
- Poste de conseillère ou conseiller district 3 - Laurier
- Poste de conseillère ou conseiller district 4 - Sainte-Luce
- Poste de conseillère ou conseiller district 5 - Saint-François
- Poste de conseillère ou conseiller district 6 - Champagnat

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire

- | | | |
|------------|---------------|-------------------|
| • Lundi | De 9 h à 12 h | De 13 h à 16 h 15 |
| • Mardi | De 9 h à 12 h | De 13 h à 16 h 15 |
| • Mercredi | De 9 h à 12 h | De 13 h à 16 h 15 |
| • Jeudi | De 9 h à 12 h | De 13 h à 16 h 15 |
| • Vendredi | De 9 h à 12 h | Fermé |

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Toute assermentation des candidats (es) élus (es) par acclamation à la fin de la période de mise en candidature le 1^{er} octobre 2021 se déroulera seulement qu'après le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin (8 octobre) et à une date fixée par le président d'élection.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

- Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**
- Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).



Disraeli

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DISRAELI

Avis public d'élection

Suite

- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur (teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 18 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Véronique Grimard.
6. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

M. Matthieu Lvasseur, président d'élection
Ville de Disraeli - 550, avenue Jacques-Cartier, Disraeli, G0N 1E0
418-449-2771, poste 2222

DONNÉ À DISRAELI, CE 26^e jour du mois d'août 2021.

Matthieu Lvasseur, président d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Matthieu Lvasseur, résidant au 71 rue Fortin à Saint-Christophe-d'Arthabaska, président d'élection à la Ville de Disraeli, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à l'hôtel de ville, entre 15 heures et 16 heures, le 26^e jour du mois d'août 2021 et dans l'édition du 26 août 2021 du journal Le Cantonnier.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,

Ce 26^e jour d'août 2021.

Matthieu Lvasseur, président d'élection